

Union
Africaine



STRATÉGIE RÉGIONALE

de stabilisation, de redressement
et de résilience des zones du
bassin du lac Tchad affectées par
la crise Boko Haram

du bassin du lac Tchad



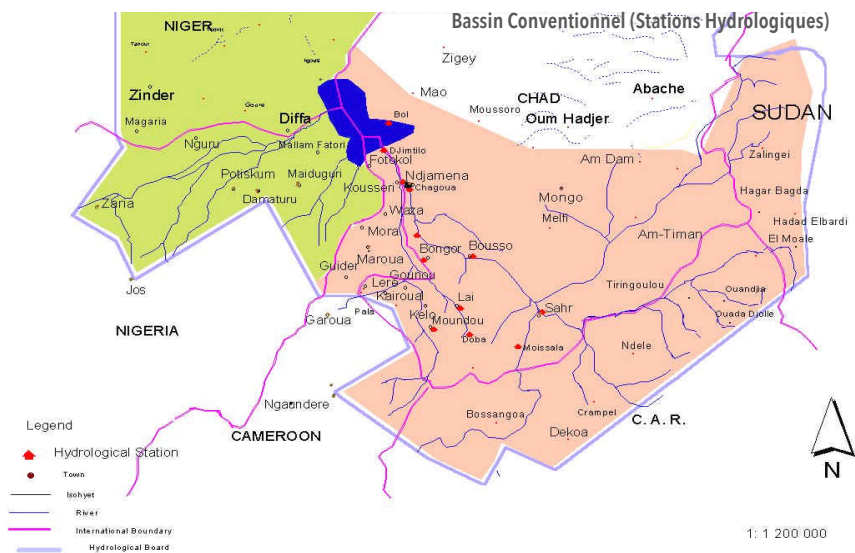


TABLE DES MATIÈRES

I. Aperçu du contexte	6
II. Portée de la stratégie	9
Objectifs et principes directeurs de la stratégie.	9
Piliers d'intervention et objectifs stratégiques	10
III. Moyens de mise en œuvre	18
Comité directeur pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation	18
Cellule de coopération civilo-militaire CBLT - FMM	18
Plans d'action territoriaux applicables aux zones touchées par Boko Haram	19
Coordination technique des piliers d'intervention	20
Rôle essentiel de la société civile	20
Les Nations Unies	21
Les partenaires internationaux	22
IV. Durée et phases de la stratégie	23
Durée et phases de la stratégie	23
V. Plan de mobilisation des ressources, suivi et évaluation	25
Budget indicatif et plan de mobilisation des ressources.	25
Suivi, évaluation et établissement de rapports	25
VI. Exploitation de partenariats stratégiques pour une mise en œuvre efficace	28

PRÉFACE



En novembre 2017, la Commission de l'Union africaine, la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et les partenaires au développement ont organisé la première Conférence sur l'élaboration d'un Cadre pour une Stratégie de stabilisation régionale. Le Cadre visait à faciliter la transition entre un engagement militaire actif et la lutte contre les causes profondes de la crise et la

rationalisation de diverses initiatives visant à stabiliser les zones touchées par Boko Haram.

L'élaboration de la Stratégie de stabilisation régionale démontre l'engagement des États membres, de la Commission de l'UA et de la CBLT à concrétiser les décisions et engagements pris en 2014, notamment la nécessité de renforcer la coopération entre les acteurs régionaux et internationaux dans la lutte contre Boko Haram et de protéger les civils. À cet égard, la Stratégie de stabilisation vise à réaliser l'aspiration de l'UA à faire taire les armes à l'horizon 2020. En outre, la Stratégie constitue une compréhension partagée des objectifs stratégiques et clarifie les rôles et responsabilités que chaque acteur impliqué dans le processus de stabilisation doit assumer. Par ailleurs, la Stratégie constitue un outil adapté pertinent pour relever les principaux défis qui affectent le Bassin du Lac Tchad, tels que le changement climatique, la promotion de la bonne gouvernance, la transparence et la reddition de comptes aussi bien dans le domaine politique que socioéconomique. Enfin et surtout, la Stratégie fournit les orientations nécessaires au développement d'outils applicables aux niveaux national et régional, et facilite la mobilisation des ressources.

S'appuyant sur neuf objectifs stratégiques, la Stratégie vise à répondre aux besoins à court, moyen et long termes de la région en vue de la stabilisation, de la résilience et du redressement des zones touchées. Afin d'atteindre ces objectifs, il est impératif d'impliquer les communautés locales dans la mise en œuvre des initiatives de développement.

L'Agenda 2063 de l'UA et les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 jettent les bases pour la création de conditions nécessaires à une paix et un développement durables dans la région du Bassin du Lac Tchad - sur la base des principes et valeurs clés énoncés lors de la Conférence de stabilisation régionale de novembre 2017 à savoir : l'appropriation régionale; le leadership (national, régional et continental), la reddition mutuelle de comptes, la coopération et la complémentarité, le partenariat complémentaire, les approches transformatrices du développement et de la stabilisation, l'intégration de l'aspect genre, le respect des instruments régionaux, continentaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et le renforcement des capacités pour une prestation efficace de services aux populations touchées de la région.

Je me réjouis de présenter la Stratégie de stabilisation régionale de la région du Bassin du Lac Tchad, convaincu que si elle est effectivement mise en œuvre, elle transformera la région en permettant aux gouvernements de la région de s'attaquer aux causes profondes de l'insurrection de Boko Haram à travers des initiatives transformatrices. Afin d'atteindre ses objectifs, la Stratégie de stabilisation doit être mise en œuvre avec les ressources humaines, financières, matérielles et institutionnelles requises. Par conséquent, j'appelle les États membres du Bassin du Lac Tchad et les partenaires internationaux à apporter leur soutien à la mise en œuvre efficace de cette stratégie.

S.E. Smaïl Chergui

Commissaire à la paix et à la sécurité
Commission de l'Union africaine



Alors que le nombre des personnes déplacées croissait avec chaque attaque sur les villages et les agglomérations des pays affectés du Bassin du lac Tchad, chacun des quatre pays a mis au point sa propre stratégie pour gérer ses défis humanitaires. Il est vite devenu clair que de meilleurs résultats seraient obtenus si les diverses approches nationales à ces défis étaient harmonisées en une seule stratégie régionale, qui serait adoptée et mise en

œuvre par chaque pays affecté afin d'assurer l'objectif commun.

La Commission du bassin du lac Tchad, avec le soutien de la Commission de l'Union africaine, a mobilisé des experts nationaux et les organismes compétents des Nations Unies pour produire une ébauche de stratégie. La première conférence sur la stratégie de stabilisation régionale, organisée à N'Djamena, Tchad, en novembre 2017, a produit un cadre pour la stratégie. Plusieurs réunions consultatives ont été alors tenues, et des experts thématiques ont visité chaque pays affecté, pour collecter des informations de première main sur la crise humanitaire et leurs stratégies pour les affronter.

Ce rapport est le fruit d'une large consultation des experts de la Commission du bassin du lac Tchad et de ceux de la Commission de l'Union africaine, des organismes compétents des Nations unies et autres parties prenantes, avec une focalisation sur la production d'une stratégie commune qui soit acceptable par les quatre pays affectés par l'insurrection de Boko Haram.

La Stratégie est assez détaillée, et elle recouvre les divers aspects des défis de stabilisation à travers la région. Elle définit 9 piliers d'intervention, ainsi que le mécanisme de mise en œuvre et les rôles et responsabilités des parties prenantes. Le budget de la stratégie et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise

en œuvre sont également détaillés.

C'est mon espoir et ma prière que la Stratégie touchera une corde sensible auprès des organismes et pays donateurs, afin qu'ils puissent contribuer généreusement à cette cause noble.

S.E. Mamman Nuhu

Secrétaire Exécutif, Commission Du Bassin Du Lac
Tchad Et Chef De Mission De La Force Multinationale Mixte



S.E. Amb. Mamman Nuhu, Secrétaire exécutif de la CBLT, présente la stratégie régionale de stabilisation à S.E. Suleiman H. Adamu, l'Hon. Ministre des ressources en eau et premier commissaire du Nigéria auprès de la CBLT et président du Conseil des ministres de la CBLT.

I. APERÇU DU CONTEXTE

Au cours de la dernière décennie, les quatre pays riverains du lac Tchad, à savoir le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad ont traversé une série de crises d'un niveau sans précédent, exacerbées par les actes de violence répétés, perpétrés par le groupe terroriste Boko Haram. Ces crises ont aggravé l'instabilité, ralenti la croissance économique et suscité de graves préoccupations humanitaires dans la région. En réponse à cette situation, l'Union africaine (UA) et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ont signé en 2015 un accord portant sur l'entrée en activité de la Force Multinationale Mixte (FMM) afin de mettre fin à l'insurrection de Boko Haram dans la région. En dépit des progrès importants réalisés par la FMM, toutes les parties prenantes ont convenu que le succès global de l'effort collectif dépendait de la cohérence dans l'accélération et l'achèvement de la deuxième phase du mandat, qui appelle à « faciliter la mise en œuvre, par les États membres de la CBLT et le Bénin, de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'État et le retour des personnes déplacées internes et des réfugiés ». À cette fin, la CBLT a été chargée par ses États membres de faciliter les mécanismes et les processus nécessaires à la consolidation des acquis de la FMM.

La Stratégie régionale de stabilisation est le fruit de vastes consultations menées auprès des experts de la CBLT et de la Commission de l'UA, des organismes des Nations Unies concernés et d'autres acteurs intéressés. Elle repose sur neuf piliers et cherche à établir une approche commune et un cadre inclusif pour toutes les parties prenantes en vue de soutenir une transition opportune, coordonnée et efficace, susceptible de faciliter le passage de la stabilisation au relèvement rapide et de favoriser la relance des processus de développement actuellement au point mort dans la région. Dans le contexte des aspirations collectives à l'échelle du continent, elle contribue également aux efforts déployés par l'UA pour faire taire les armes à l'horizon 2020, à la mise en œuvre du premier plan décennal de l'Agenda 2063 et à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies d'ici 2030 en posant les fondements pour la création des conditions nécessaires à l'établissement d'une paix et d'un développement durables dans la région du bassin du lac Tchad.



Photo de groupe; Conseil des Ministres de la CBLT et autres dignitaires.

Les 9 piliers stratégiques

Pilier 1	Coopération politique
Pilier 2	Sécurité et droits de l'homme
Pilier 3	Désarmement, démobilisation, réhabilitation, réinsertion et réintégration des personnes associées à Boko Haram
Pilier 4	Aide humanitaire
Pilier 5	Gouvernance et contrat social
Pilier 6	Reprise socio-économique et durabilité environnementale
Pilier 7	Éducation, apprentissage et compétences
Pilier 8	Prévention de l'extrémisme violent et construction de la paix
Pilier 9	Autonomisation et inclusion des femmes et des jeunes

II. PORTÉE DE LA STRATÉGIE

Objectifs et principes directeurs de la stratégie

La stratégie vise à élaborer des politiques et programmes axés sur la stabilisation et le développement à court, à moyen et à long terme de la région du bassin du lac Tchad, en s'appuyant sur les intérêts communs des États concernés tout en tenant compte des particularités de chacun, afin de s'attaquer aux causes profondes de la crise et d'améliorer la résilience. De manière générale, la stratégie devrait consolider les avancées enregistrées par la FMM dans les zones touchées par les activités de Boko Haram.

La stratégie s'appuie sur un ensemble de 9 principes directeurs adoptés lors de la première Conférence régionale, qui avait pour thème « Appui à l'élaboration d'une Stratégie régionale de stabilisation pour les zones touchées par Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad » et qui s'est déroulée du 2 au 4 novembre 2017 à N'Djamena, au Tchad. Ces principes devraient guider la mise en œuvre de la stratégie et portent sur les aspects suivants :

- Appropriation nationale et régionale
- Leadership national, régional et continental
- Obligation mutuelle de rendre compte
- Coopération et complémentarité
- Partenariats renforcés et mutuellement bénéfiques
- Approches transformatrices de la stabilisation et du développement
- Respect des instruments relatifs aux droits de l'homme au plan régional, continental et international
- Renforcement des capacités pour améliorer la fourniture de services
- Intégration de la dimension de genre

Piliers d'intervention et objectifs stratégiques

Les actions de large portée à entreprendre ainsi que les objectifs stratégiques à atteindre sont définis au titre des différents piliers. Des initiatives spécifiques faisant partie intégrante du cadre de mise en œuvre doivent être développées dans des plans d'action territoriaux.

Order N°	Pillar	Strategic Objectives	Description
1	Coopération politique	1. Renforcement de la coopération politique	Améliorer la coopération, la cohérence et la complémentarité entre les pays du bassin du lac Tchad.
		2. Renforcement des capacités nationales	Appuyer les gouvernements nationaux dans l'élaboration de mécanismes et de systèmes de coordination harmonisés au plan national, dont le Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad et la Commission régionale des parlementaires des pays du bassin du lac Tchad, pour une mise en œuvre efficace de la stratégie dans la région du lac Tchad.
		3. Rôle des communautés économiques régionales et d'autres acteurs	Accroître et renforcer la coopération intrarégionale et interrégionale entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour la paix, la sécurité et le développement dans la région du bassin du lac Tchad.
		4. Accroissement des capacités de la CBLT et de la CUA	Renforcer efficacement les capacités du Secrétariat exécutif de la CBLT et de la CUA pour une mise en œuvre efficace de la stratégie.

2	Sécurité et droits de l'homme	5. Renforcement du soutien aux opérations de la FMM	Renforcer le soutien accordé à la FMM pour lui permettre de continuer à s'acquitter de son mandat.
		6. Renforcement de la sécurité communautaire et rétablissement de l'état de droit	Renforcer les capacités communautaires en matière de sécurité et de sûreté par une application plus vigoureuse de la loi, qui étend et garantit le respect de l'état de droit dans toutes les régions, à mesure que les forces militaires libèrent les territoires tombés sous le contrôle de Boko Haram.
		7. Gestion des groupes d'autodéfense	Le désarmement et la démobilisation des groupes d'autodéfense sont pris en charge par le biais d'initiatives nationales appropriées de manière à assurer la réorientation et la réintégration pacifiques de leurs membres.
		8. Promotion des droits de l'homme	Veiller à ce que les prestataires de services de sécurité opèrent selon les plus hauts niveaux d'intégrité et de respect des droits de l'homme, fondés sur les normes internationales et continentales en la matière, par le biais de mécanismes internes et externes de surveillance et d'obligation de rendre compte efficaces, assortis de mécanismes de réparation appropriés pour aborder les violations présumées des droits de l'homme.
3	Désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement des personnes associées à Boko Haram	9. Triage et désarmement	Veiller à ce que les personnes associées à Boko Haram soient reçues, identifiées et désarmées selon une approche régionale commune conforme aux normes internationales et continentales en la matière.

		10. Justice transitionnelle	Renforcer et harmoniser les systèmes nationaux de justice pénale et de justice transitionnelle afin de pouvoir entreprendre de manière efficace des enquêtes et des poursuites à l'encontre des personnes associées à Boko Haram ainsi que d'autres formes d'obligation de rendre compte.
		11. Réhabilitation et réconciliation	Veiller à ce que les personnes associées à Boko Haram et à d'autres groupes extrémistes violents soient réhabilitées selon une approche régionale commune qui prévoit des activités de réintégration ultérieures incluant un soutien psychosocial et des mesures d'accompagnement en matière de santé et de nutrition (dans une première phase), ainsi que l'accès à une formation professionnelle et à des activités génératrices de revenu (dans une deuxième phase).
		12. Réinsertion et réintégration	Veiller à ce que les personnes associées à Boko Haram, les membres des groupes d'autodéfense, les rapatriés (y compris les anciens prisonniers), les jeunes à risque et les victimes de Boko Haram bénéficient d'un soutien en vue de faciliter leur réintégration dans leur communauté d'origine, selon une approche régionale harmonisée.
4	Aide humanitaire	13. Réponse humanitaire permettant de sauver des vies	Veiller à ce que les populations touchées accèdent à une assistance de base pour assurer leur survie, notamment en termes de produits alimentaires et non alimentaires, d'approvisionnement en eau propre, de soutien en matière de santé et d'assainissement, indépendamment de leur zone d'installation.

		14. Retour et réinstallation volontaires dans la sécurité et la dignité	Veiller à ce que les personnes déplacées soient accompagnées dans leur réinsertion au sein de leur communauté d'origine sur la base des principes du retour librement consenti, dans des conditions de sécurité et de dignité.
		15. Protection	Assurer la mise en œuvre effective et intégrale de la Déclaration d'action d'Abuja de 2016 sur la protection dans le bassin du lac Tchad.
		16. Soutien psychosocial et cohésion sociale	Offrir aux populations touchées la possibilité d'accéder à des services de soutien psychosocial de qualité et de participer activement aux interventions visant à renforcer la confiance et la cohésion au sein de la communauté.
5	Gouvernance et contrat social	17. Valeurs communes en matière de bonne gouvernance	Les normes, principes et meilleures pratiques en matière de gouvernance sont adoptés par les États membres de la CBLT.
		18. Amélioration de la fourniture de services	Rétablir et renforcer l'autorité de l'État et ses capacités institutionnelles afin d'élargir la portée et la qualité des services sociaux fournis au niveau local.
		19. Renforcement de l'état de droit et de l'obligation de rendre compte	Accroître les capacités des instances chargées de faire respecter l'état de droit afin de renforcer l'efficacité des services fournis aux citoyens, le contrôle civil et le respect de l'obligation de rendre compte.
		20. Renforcement de la participation à la vie publique et de l'engagement civique	Renforcer l'engagement et la participation des citoyens à la mise en œuvre de la stratégie.

		21. Amélioration de la coopération transfrontalière	Renforcer la coopération transfrontalière en faveur de l'application de solutions mutuellement bénéfiques et de l'intégration sous-régionale.
6	Relèvement socio-économique et durabilité environnementale	22. Appui aux moyens de subsistance durables	Soutenir et promouvoir les moyens de subsistance, en particulier dans le secteur agricole (agriculture, pêche et élevage) d'une manière qui tienne compte du changement climatique et de la durabilité environnementale.
		23. Amélioration des infrastructures en faveur de l'intégration économique régionale	Mobiliser les investissements pour promouvoir le développement des infrastructures afin d'augmenter les échanges économiques, commerciaux et culturels.
		24. Création d'un environnement propice aux affaires	Créer un climat propice aux affaires par la mise en place de cadres politiques et juridiques favorisant les investissements, le commerce et l'activité économique.
		25. Assurance d'un environnement durable	Renforcer la résilience des communautés et des systèmes tout autour du lac Tchad en vue de leur adaptation aux chocs environnementaux afin d'améliorer la durabilité des interventions.
7	Éducation, apprentissage et compétences	26. Rétablissement d'une éducation inclusive de qualité, dans un environnement sécurisé	Assurer le rétablissement de l'accès à une éducation équitable tant pour les femmes que pour les garçons et les filles, dans un environnement sûr et sécurisé, sous la responsabilité de l'autorité civile appropriée.
		27. Promotion de la formation professionnelle et de l'acquisition des compétences	Promouvoir des programmes d'acquisition de compétences professionnelles techniques et de formation professionnelle correspondant à la demande du marché du travail.

		28. Réforme du secteur de l'éducation	Promouvoir un système éducatif réformé tenant compte des réalités locales.
		29. Promotion de l'apprentissage culturel et social	Promouvoir l'apprentissage culturel et social pour induire une meilleure compréhension interconfessionnelle ainsi qu'une tolérance et une cohésion sociale accrues.
		30. Développement des infrastructures éducatives	Développer et améliorer les infrastructures éducatives adéquates et assurer un environnement sûr et sécurisé pour une éducation pacifique.
		31. Promotion des activités de plaidoyer et du partage d'expériences	Promouvoir les activités de plaidoyer et le partage d'expériences en matière d'éducation entre les États membres de la CBLT.
8	Prévention de l'extrémisme violent et construction de la paix	32. Appui aux capacités nationales de prévention de l'extrémisme violent	Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux en faveur de la prévention de l'extrémisme violent conformément aux obligations internationales et aux meilleures pratiques en la matière.
		33. Développement de l'éducation, des connaissances et des capacités en matière de prévention de l'extrémisme violent	Renforcer les capacités des populations autochtones afin d'approfondir les connaissances sur le phénomène de l'extrémisme violent et ses moteurs.
		34. Mobilisation des communautés et diffusion de contre-discours	Donner aux communautés locales les moyens d'agir pour prévenir, anticiper et contrer les discours radicaux.

		35. Promotion de la coopération transfrontalière pour la prévention et la lutte liées à l'extrémisme violent	Renforcer et promouvoir la coopération locale, régionale et internationale en matière de prévention et de lutte liées à l'extrémisme violent fondée sur les synergies et les efforts d'appropriation et de coordination à tous les niveaux.
		36. Soutien à l'architecture de la paix	Construire, examiner et renforcer l'architecture de paix au niveau local et national, y compris les mécanismes d'alerte et de réaction rapide aux conflits.
9	Autonomisation et inclusion des femmes et des jeunes	37. Protection des femmes et des filles	Garantir aux femmes et aux filles des mesures de protection efficaces susceptibles de les habiliter à participer efficacement au processus de stabilisation et de consolidation de la paix ainsi qu'à la prévention et à la riposte liées à l'extrémisme violent. Protéger les femmes et les filles de toutes les formes de violence, d'exploitation et de maltraitance.
		38. Promotion de la participation, de l'autonomisation et des droits socioéconomiques des femmes	Les cadres établis par les Nations Unies, la CUA et les Communautés économiques régionales visant à promouvoir l'autonomisation des femmes sont intégrés et rendus opérationnels dans les plans nationaux et les plans d'action territoriaux en vue de favoriser la participation et l'inclusion pleines et effectives des femmes et des filles dans le processus de stabilisation, de redressement et de résilience, avec la fourniture de ressources financières ainsi qu'un cadre de coordination pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux et territoriaux.

		39. Autonomisation, participation et protection des jeunes	Veiller à ce que des mécanismes efficaces soient établis pour garantir que les jeunes sont protégés, habilités et effectivement engagés dans des dialogues structurés ainsi que dans le processus de stabilisation et de consolidation de la paix.
		40. Suivi et obligation de rendre compte	Améliorer la recherche, le suivi, l'établissement de rapports, l'analyse et le plaidoyer afin de garantir l'intégration systématique d'approches sensibles aux dimensions du genre et de la jeunesse ainsi que la mise en œuvre d'un processus de stabilisation s'appuyant efficacement sur les capacités des filles et des femmes.

Tableau 1 : Description des 9 piliers stratégiques

III. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Comité directeur pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation

Tous les aspects de la mise en œuvre de la stratégie doivent être supervisés par un comité directeur qui rendra compte au Conseil des ministres de la CBLT, lequel définira les orientations stratégiques et en assurera la supervision. En outre, un Secrétariat de la CBLT renforcé sera chargé des fonctions suivantes : fournir les services nécessaires au Comité directeur ; soutenir la coopération entre civils et militaires au niveau régional ; faciliter les mécanismes de coopération transfrontalière, notamment le Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad, une plateforme régionale de la société civile et d'autres initiatives de dialogue transfrontalier permanentes ou ad hoc ; établir un mécanisme de suivi et d'évaluation ainsi qu'un cadre de rapport annuel ; dresser la carte de toutes les initiatives relevant de la stratégie, qu'elles soient achevées, en cours d'exécution ou proposées ; développer un système de recherche et de gestion des connaissances ainsi qu'un plan de communication régional.

Tous les aspects de la mise en œuvre de la stratégie doivent être supervisés par un comité directeur qui rendra compte au Conseil des ministres de la CBLT, lequel définira les orientations stratégiques et en assurera la supervision.

Cellule de coopération civilo-militaire CBLT - FMM

Une Cellule de coopération civilo-militaire conjointe CBLT – FMM devra être mise en place, axée en particulier sur la planification, le séquençage et la coordination d'initiatives visant à élargir l'accès humanitaire, à assurer le retour transfrontalier des réfugiés en toute sécurité et à faciliter l'ouverture des frontières en vue de

favoriser la mobilité humaine et le commerce transfrontalier, ainsi que d'autres activités transfrontalières pertinentes.

Plans d'action territoriaux applicables aux zones touchées par Boko Haram

Le cadre de mise en œuvre prévu pour rendre opérationnelle cette stratégie comprendra un ensemble de huit plans d'action territoriaux correspondant aux huit zones clés touchées par Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Il s'agit des zones suivantes :

- États de Borno, Yobe et Adamawa au Nigéria ;
- Région de Diffa au Niger ;
- Régions du Lac et Région de Hajder-Lamis au Tchad ;
- Régions du Nord et de Région de l'Extrême-Nord au Cameroun.

Les gouvernements nationaux des pays concernés sont censés coordonner la mise en œuvre de la stratégie par le biais d'un mécanisme décentralisé qui autorise les gouverneurs des États et régions visés à fournir eux-mêmes les directives d'orientation et à en assurer le contrôle en direct. Les gouverneurs devront s'acquitter des fonctions suivantes :

- Assurer la préparation en temps utile des plans d'action territoriaux afin de rendre opérationnelle la stratégie dans leurs États et régions respectifs, conformément à l'approche et à la méthodologie décrites dans le présent document.
- Superviser le travail du Secrétariat devant être établi pour soutenir la mise en œuvre des différents plans d'action territoriaux.
- Présider la réunion de coordination des acteurs de l'aide humanitaire et du développement qui travaillent à la mise en œuvre des plans d'action territoriaux.
- Maintenir la liaison avec les autorités nationales pertinentes disposant

des compétences nécessaires à la réalisation des plans d'action territoriaux (forces armées, ministères compétents, etc.).

- Plaider en faveur de la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires à la réalisation des plans d'action territoriaux tant auprès des sources nationales qu'internationales.
- Participer aux réunions du Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad qui serviront de vecteur principal à la coopération politique transfrontalière nécessaire au déploiement de la stratégie sur une base régionale.

Coordination technique des piliers d'intervention

Sous la direction de la CBLT et avec le soutien de la CUA, une Équipe spéciale composée de partenaires d'exécution et d'autres parties prenantes sera chargée de soutenir la coordination technique des piliers d'intervention détaillés dans le présent document. Le rôle de l'Équipe spéciale consistera à établir les analyses conjointes, la compilation des données partagées ainsi qu'un cadre commun de suivi et d'évaluation à l'appui de la mise en œuvre de la Nouvelle façon de travailler, considérée comme essentielle à l'approche et à la méthodologie de mise en œuvre de la stratégie. Des groupes de travail associés à chaque pilier et constitués au sein de l'Équipe spéciale seront invités à se réunir deux fois par an et à faire rapport à l'Unité de gestion des connaissances du Secrétariat de la CBLT qui devra être instituée.

Rôle essentiel de la société civile

La stratégie prévoit d'accorder aux organisations de la société civile (OSC) un rôle prépondérant dans la définition et la mise en œuvre des plans d'action territoriaux. À cet égard, on peut raisonnablement penser que les organisations de la société civile particulièrement actives sur le terrain, qui tirent leur crédibilité de leurs efforts visant à renforcer la résilience des communautés face à la radicalisation sont bien placées pour aborder le problème de la désaffection et du mécontentement, réels ou perçus, de la population vis-à-vis de l'État. En plus

de faciliter la conception, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action, les OSC auront également la responsabilité de promouvoir les questions transversales qui peuvent revêtir une valeur plus générale et exercer un impact à l'échelle régionale. Sur ce point, la stratégie prévoit d'assigner un rôle régional important aux organisations de la société civile susceptibles de contribuer au cadre plus large de la coordination, de l'efficacité et de la pertinence des efforts de stabilisation. Dans cette optique, la stratégie soutiendra les réunions des acteurs régionaux de la société civile intervenant dans la région du lac Tchad.

En plus de faciliter la conception, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action, les OSC auront également la responsabilité de promouvoir les questions transversales qui peuvent revêtir une valeur plus générale et exercer un impact à l'échelle régionale.

Les Nations Unies

La version actualisée de la stratégie des Nations Unies de lutte contre Boko Haram qui remonte à septembre 2016 a été approuvée par le Secrétaire général au cours de la première quinzaine du mois d'avril 2017. Par suite de la décision 4(a) (2017/29) prise par le Comité exécutif le 23 février 2017, un groupe restreint de l'Équipe spéciale interorganisations chargée de la question de Boko Haram a été mis sur pied. Il comprend le Département des affaires politiques, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organismes. Il a pour mission d'appuyer l'intégration des efforts déployés par les Nations Unies dans la sous-région en aidant à guider et/ou à diriger la mise en œuvre de la stratégie actualisée et à promouvoir une approche coordonnée du système des Nations Unies dans la région du lac Tchad. Dans le cadre de cette stratégie, l'ONU fournit un appui technique à la Force multinationale mixte (FMM) régionale par l'intermédiaire de l'UA. L'approche des Nations Unies en faveur de la stabilisation du bassin

du lac Tchad sera également guidée par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et conforme à la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité. Au niveau régional, le PNUD apportera un soutien au renforcement des capacités de la Commission du bassin du lac Tchad afin que celle-ci soit à même de remplir le rôle qui lui est assigné au titre de la présente stratégie, y compris à travers le déploiement de conseillers techniques pour soutenir les travaux de la Cellule de coopération civilo-militaire CBLT - FMM envisagée.

Les partenaires internationaux

La stratégie envisage de donner aux partenaires multilatéraux et bilatéraux un rôle essentiel dans la fourniture d'une assistance technique et financière aux fins de la mise en œuvre de la stratégie. Les partenaires internationaux devront travailler sous la supervision et la coordination générales de la Commission du bassin du lac Tchad, de ses États membres et de la CUA, et se conformer à l'ensemble des principes et des engagements de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra. Il est essentiel que tous les programmes d'aide démontrent explicitement, tant au niveau de leur conception que de leur financement, qu'ils servent à combler des lacunes majeures et ne font pas double emploi avec les efforts nationaux ou internationaux existants.

Cette stratégie appelle le Groupe consultatif d'Oslo chargé des questions de prévention et de stabilisation dans la région du lac Tchad à jouer le rôle de Groupe international de soutien chargé d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie et de ses plans d'action territoriaux constitutifs, dont la composition et le mandat seront modifiés tel que requis. Le rôle du Groupe international de soutien consistera à examiner et à orienter la mise en œuvre de la stratégie et à étudier les mécanismes de financement ainsi que les ressources financières et techniques nécessaires à sa réalisation

IV. DURÉE ET PHASES DE LA STRATÉGIE

Durée et phases de la stratégie

La stratégie devrait durer cinq ans à compter de sa date d'adoption par la Commission du bassin du lac Tchad et ses États membres (30 août 2018).

La stratégie comportera une phase initiale de lancement et de mise en route d'un an au cours de laquelle les actions suivantes devront être menées à bien:

- Création d'une cellule au sein du Secrétariat Exécutif de la CBLT chargée de l'application de la stratégie telle que définie à ci-dessus, couvrant la mise en œuvre opérationnelle des unités de coopération civilo-militaire, la facilitation des mécanismes transfrontaliers, le dispositif de suivi-évaluation et la gestion des connaissances.
- Conduite de consultations et déploiement d'efforts de sensibilisation afin de garantir une adhésion la plus large possible à cette stratégie, s'assurer qu'elle est bien comprise et favoriser sa vulgarisation.
- Élaboration d'une note d'orientation stratégique pour la programmation des différents piliers, qui devra être effectuée par les organismes chefs de file désignés pour entreprendre la facilitation technique et la coordination des divers piliers.
- Préparation des plans d'action territoriaux applicables aux zones touchées par Boko Haram énumérées à ci-dessus, sous la houlette des gouverneurs concernés et sous la coordination générale et l'appui du Secrétariat de la CBLT et de la CUA.
- Cartographie des interventions nationales et internationales proposées ou en cours d'exécution en faveur de la stabilisation, du relèvement et du développement des zones touchées par Boko Haram, afin d'aider à coordonner l'action des donateurs ; définition du cadre de suivi et

d'évaluation de la stratégie ; mise en place d'un système de gestion des connaissances en ligne qui devrait servir d'outil de communication et de coordination à l'usage des praticiens et des autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la stratégie.

- Définition et mise en place d'un plan de mobilisation des ressources sous forme d'un fonds fiduciaire multidonateurs destiné à financer l'ensemble des piliers de la présente stratégie, à l'exception de l'objectif stratégique 1 du pilier Sécurité et droits de l'homme, qui prévoit un soutien à la FMM, pour lequel des actions de sensibilisation et de mobilisation des ressources seront entreprises auprès des donateurs.
- Planification du premier Forum pour l'investissement dans la région du lac Tchad.

V. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES, SUIVI ET ÉVALUATION

Budget indicatif et plan de mobilisation des ressources

L'annexe I de la stratégie prévoit un budget indicatif d'environ 12 milliards de dollars US pour sa réalisation. Ce total est provisionné globalement pour l'ensemble les parties prenantes, tant les gouvernements nationaux et locaux que les partenaires techniques et financiers internationaux. Il comprend également les contributions prévisibles au titre de l'intervention militaire, de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Les gouvernements du Cameroun, du Niger, du Nigéria, et du Tchad devraient constituer le groupe le plus important de contributeurs. Les fonds ainsi alloués proviendraient des plans de développement nationaux, des programmes sectoriels et des initiatives spécifiques aux crises ciblant les États et les régions concernés.

Les gouvernements du Cameroun, du Niger, du Nigéria, et du Tchad devraient constituer le groupe le plus important de contributeurs.

Suivi, évaluation et établissement de rapports

Un cadre de suivi et d'évaluation détaillé doit être établi pour accompagner chaque plan d'action territorial qui sera élaboré pendant la phase de lancement de la stratégie. Ce cadre comprendra des données de base, des objectifs à atteindre et des indicateurs permettant de mesurer les avancées enregistrées au titre des différents objectifs stratégiques. Le secrétariat de la CBLT veillera à la

cohérence méthodologique des plans d'action afin de faciliter le suivi général et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de la stratégie globale.

Les moyens de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action qui l'accompagnent sont notamment les suivants :

- La Commission du Bassin du Lac Tchad, avec le soutien de la Commission de l'Union Africaine, doit être informée de toutes les initiatives relevant du champ d'application de la stratégie et des plans d'action territoriaux. Toutes les initiatives du Plan d'action devraient inclure un plan de suivi et d'évaluation assorti du budget correspondant. Les conclusions, recommandations et actions correctives à prendre en conséquence devraient être portées à la connaissance de la Commission du Bassin du Lac Tchad et rendues disponibles à tous les mécanismes de coordination sous-régionaux fonctionnant sous l'égide des différents gouverneurs.

La Commission du Bassin du Lac Tchad, avec le soutien de la Commission de l'Union Africaine, doit être informée de toutes les initiatives relevant du champ d'application de la stratégie et des plans d'action territoriaux.

- De concert avec les partenaires internationaux en cas de besoin, la Commission du Bassin du Lac Tchad, avec le soutien de la Commission de l'Union Africaine renforcera les capacités permettant de mener des actions de suivi et d'évaluation à l'échelle régionale et mettra ces compétences à disposition pour évaluer les initiatives en faveur du processus de stabilisation, de redressement et de développement.
- La Commission du Bassin du Lac Tchad avec l'appui de la Commission de l'Union Africaine organisera à mi-parcours et en phase finale des examens

indépendants pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, à l'aide d'une approche inclusive et participative.

- La Commission du bassin du lac Tchad, avec le soutien de la Commission de l'Union africaine, publiera un rapport annuel destiné au grand public, qui rassemblera et analysera les données et les tendances relatives au processus de stabilisation et détaillera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux de la stratégie.

VI. EXPLOITATION DE PARTENARIATS STRATÉGIQUES POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE

La crise dans le bassin du lac Tchad constitue un défi complexe et pressant. Seule une approche régionale fondée sur un cadre continental et international inclusif des efforts de l'ensemble des parties prenantes est à même de fournir les moyens nécessaires à sa résolution. L'exploitation de partenariats stratégiques reste donc la clé d'une mise en œuvre efficace de la stratégie. Cela plaide pour la reconnaissance des efforts déployés par les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé en tant que principales parties prenantes au processus, qui ont progressivement appris à mieux travailler ensemble afin de satisfaire aux exigences de manière à rendre opérationnelle la « Nouvelle façon de travailler » préconisée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016. À terme, cette démarche devrait réduire les besoins en aide humanitaire d'une année sur l'autre en initiant des processus de relèvement rapide et de développement parallèles, susceptibles de promouvoir des moyens de subsistance durables et d'améliorer la résilience pour l'avenir.

La publication de la stratégie régionale a été soutenu par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
(GIZ) GmbH



Union
Africaine



STRATÉGIE RÉGIONALE

.....
de stabilisation, de redressement
et de résilience des zones du
bassin du lac Tchad affectées par
la crise Boko Haram

.....
du bassin du lac Tchad

